



# COMMUNE DE BERVILLE-SUR-SEINE

## RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°PPAC-17.02 du 30 janvier 2017, le Président de la Métropole Rouen Normandie a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Berville-sur-Seine.

À cet effet ont été désignés par le Tribunal Administratif de Rouen, Monsieur Pierre DEMONCHY, ingénieur divisionnaire retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Madame Michèle VISTOSI, juriste, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 1er mars 2017 au lundi 3 avril 2017 inclus, soit pendant 34 jours consécutifs.

Le public pourra prendre connaissance du dossier papier et consigner ses observations sur des registres en Mairie et à la Métropole Rouen Normandie (14 bis avenue Pasteur à Rouen) aux jours et heures d'ouverture habituels. Le dossier numérique sera consultable depuis un poste informatique disponible en Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels. Le dossier est également consultable sur internet : [www.bervillesurseine.fr](http://www.bervillesurseine.fr) et <http://www.metropole-rouen-normandie.fr/le-plu-fiche-berville>

Le commissaire enquêteur assurera des permanences en Mairie :

- **Le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017 de 9h à 12h**
- **Le lundi 13 mars 2017 de 16h à 19h**
- **Le mercredi 22 mars 2017 de 9h à 12h**
- **Le lundi 3 avril 2017 de 16h à 19h**

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent aussi être adressées par courrier, auprès de Monsieur le Commissaire enquêteur, au siège de l'enquête : **Mairie de Berville-sur-Seine – Rue du Village – 76840 BERVILLE-SUR-SEINE**, ou par courriel : [camille.hue@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:camille.hue@metropole-rouen-normandie.fr)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Berville-sur-Seine ainsi qu'à la Métropole, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Conseil Métropolitain se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU de Berville-sur-Seine.

